

PHOTOCOPIE L'AQUARIUM
270 Av. H. Bourguiba La Kram
Tél: 71 720 853 - 71 730 077

Université de Carthage

IHEC- Carthage

Examen : OS 2

Matière : Droit des sociétés

Niveau : 2^{ème} LAG

Date : 12 décembre 2011

I/ Questions Théoriques : (8 points)

- 1- Qui peut être président du conseil d'administration ?
- 2- La cooptation.

II/ Consultation : (12 points)

Voulant se lancer dans le domaine de la fabrication de produits d'entretien et de nettoyage, M Belgacem procède avec sa femme Hend à la constitution d'une société anonyme appelée « Eco-pro ». Le 16 mai 2011, ils déposent au greffe du tribunal de première instance de Bizerte, le projet des statuts. Ils parviennent rapidement à avoir la souscription au capital de la société de quatre amis : Naceur, Ali, Mounir et Firas à raison de 4000 dinars chacun. Pour compléter la souscription du capital fixé dans les statuts à 46 000 dinars, Hend fait apport d'un terrain situé à proximité de la zone industrielle de la région évalué par elle à 20 000 dinars, alors que M Belgacem fait apport de son savoir-faire évalué à 10 000 dinars.

Une fois les formalités de souscription accomplies, Belgacem et Hend reçoivent la visite d'un expert comptable qui attire leur attention sur plusieurs irrégularités dans la constitution de la société.

Il vous est demandé de dégager ces irrégularités.

NB : Les étudiants sont invités à répondre sans faire de plan

2